Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de Question n° 233 la Commande Publique

DACP

REF: DACP2015057

Signataire : ED/ES/OL

### Séance du Conseil Municipal du 17/09/2015

RAPPORTEUR: Anthony DAGUET

OBJET: Construction d'un pôle santé-solidarité au 20 rue du Colonel Fabien à Aubervilliers. Approbation du projet de marché, du nouveau plan de financement prévisionnel et autorisation de signature.

#### **EXPOSE:**

Le quartier du Marcreux-Landy est caractérisé par une situation de grande pauvreté et la forte prégnance des problèmes de logement avec 35% du parc privé potentiellement indigne :

- Les IRIS (Ilots Regroupés pour l'Information Statistique) Landy et Pressensé sont massivement concernés par le chômage, particulièrement chez les 15-24 ans (avec 46 et 42% de chômage dans la tranche d'âge pour 35% à Aubervilliers, et 31% dans le département). Le taux de haut niveau de formation y est bas (10 et 15% pour 16% à Aubervilliers et 22% en Seine-Saint-Denis).
- Le taux de familles nombreuses est plus élevé dans ces quartiers qu'ailleurs (35% pour 25% à Aubervilliers et en Seine-Saint-Denis) et le revenu médian y est inférieur (9 981 et 8 842 euros par an par unité de consommation pour 10 632 à Aubervilliers et 14 928 dans le département).

Par ailleurs, l'offre de soins y est très faible : absence de médecin, de dentiste, de pharmacie et d'auxiliaire de santé

Créée en 2003, la Maison des Pratiques de Bien-Etre et de Santé (MPBES) située actuellement au 1, rue Claude Bernard, répond en partie aux problématiques multisectorielles qui résultent de cette situation, notamment en termes d'accès aux droits et de promotion de la santé.

Ouverte cinq jours par semaine, cette structure est un lieu d'accueil et de rencontres entre acteurs institutionnels, associatifs et habitants du secteur Marcreux-Landy. Dans une démarche de santé globale, elle regroupe différentes activités de promotion de la santé liées entre elles :

- L'accueil sans rendez-vous, sous la forme d'entretiens individuels, d'accompagnement et/ou d'orientation des habitants dans leurs démarches socio-sanitaires (accès aux soins et aux droits de santé, allocations diverses, dossiers administratifs...);
- Les actions collectives: il s'agit de moments où les usagers de la structure se rassemblent dans le cadre d'activités collectives ayant pour objet la promotion de la santé et du bien-être (ateliers mensuels de promotion de la santé, ateliers sportifs

hebdomadaires, ateliers parents-enfants trimestriels, soirée bimestrielle ciné-débat, moments festifs, entretien jardin partagé, réseau d'échanges réciproques de savoirs...);

 Les permanences de partenaires sont une plus-value certaine pour le public accueilli et permettent une approche transversale.

Dans le cadre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) du Centre-Ville d'Aubervilliers, la MPBES doit cependant déménager dans un avenir proche (fin 2016), la parcelle occupée jusqu'à présent devant faire l'objet d'une opération d'aménagement urbain par la SPL Soreqa, aménageur désigné par Plaine Commune, une centaine de logements en accession à la propriété va ainsi être livrée d'ici 2021 sur l'îlot dit « Port Landy » qui va du 5 au 25 rue du Port et du 1 au 3 rue Claude Bernard.

Il a donc été envisagé de relocaliser la MPBES.

Initialement prévue dans le cadre de la création d'un pôle des solidarités qui prévoyait le regroupement de la MPBES avec une épicerie sociale (Epicéa), cette relocalisation est aujourd'hui envisagée dans le cadre d'un pôle santé solidarité qui inclurait, outre la MPBES, la création d'une annexe du Centre Municipal de Santé.

Ce dispositif permettrait ainsi de développer l'offre de soins tout en conservant une offre de services de proximité en accompagnement social sur le quartier du Marcreux. Il est envisagé de localiser ce Pôle santé-solidarité au 20, rue du Colonel Fabien.

La création du pôle santé-solidarité permettrait de proposer dans un même lieu :

- a ) Des services d'accompagnement social ou scolaire et d'accès aux droits :
- Permanences hebdomadaires d'écrivain public ;
- Permanences sociales du CCAS ;
- Permanences d'accès aux droits en santé :
- Ateliers socio-linguistiques ;
- Permanences de la CRAMIF;
- Ateliers de soutien scolaire ;
- Permanences d'associations.
- b) Des actions collectives de promotion de la santé :
- Ateliers mensuels de promotion de la santé ;
- Ateliers sportifs hebdomadaires;
- Ateliers sport-santé (association génération diabète 93);
- Ateliers parents-enfants;
- Réseau d'échanges réciproques des savoirs.
- c) <u>Une annexe du centre de santé</u> :

- Consultations de médecine générale ;
- Permanences du centre de planification et d'éducation familiale ;
- Petites urgences.

Sur cette parcelle de 672 m² dont la Ville est propriétaire, seraient aménagés un bâtiment R+1 d'une surface totale de 346m² ainsi qu'un jardin partagé animé par l'équipe de la MPBES.

Cet équipement pourrait accueillir :

- 3 bureaux pour les permanences de la MPBES ;
- Une salle polyvalente pour la MPBES;
- Deux bureaux médicaux et un poste d'accueil secrétariat dédié.

Aussi, les travaux pour la construction de ce pôle santé-solidarité nécessitent la passation d'un marché public sur procédure adaptée en application des articles 26 à 28 du Code des marchés publics et de l'article 6 du Guide des procédures adaptées approuvé par le Conseil municipal lors de sa séance du 30 avril 2009.

Le marché est global. En effet, la dévolution en lots séparés serait de nature, dans le cas particulier, à restreindre la concurrence et risquerait de rendre techniquement difficile et financièrement coûteuse l'exécution des travaux.

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 1 053 825,00 € HT dont 993 325,00 € HT pour les travaux et 60 500,00 € HT pour les missions.

La durée des travaux est fixée à 9 mois, période de préparation du chantier incluse.

Enfin, cette opération peut être financée dans le cadre du PNRQAD, par la Région, par la réserve sénatoriale 2015 et la Dotation Politique de la Ville 2015 pour un montant prévisionnel de 794 660 €, soit 80 % du montant HT des travaux selon le nouveau plan de financement prévisionnel annexé au présent rapport.

En conséquence de ces éléments, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver le projet de marché relatif à la construction d'un pôle santé-solidarité au 20 rue du Colonel Fabien à Aubervilliers,
- Approuver le nouveau plan de financement prévisionnel,
- Autoriser le Maire à signer le marché, consécutivement à l'avis formulé par la Commission d'appel d'offres réunie en fin de procédure avec l'entreprise ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse,
- Autoriser le Maire à signer la convention attributive de subvention avec la Région et tout autre financeur potentiel, ainsi que tout document pouvant s'y rapporter.

# DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE	FRANCAISE
Liberté-Egalite	é-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant : Le Conseil Municipal : ......49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 17 SEPTEMBRE 2015

Présents :..... 34

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 17 septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 09 septembre 2015, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

# **PRESENTS:**

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, MM. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc Adjoints au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, M. LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, MM. KADDOURI Nourredine, Mme REDOUANE Wassila, MM. SANON Guillaume, SALVATOR Jacques, LOGRE Benoît, BIDAL Damien, ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, M. VANNIER Jean-Yves Conseillers Municipaux et \*Conseillers Municipaux délégués,

## **POUVOIRS:**

Mme MILLA Josiane	Représentée par	:	M. Marc RUER
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par	:	Mme Maria MERCADER Y PUIG
Mme FAGARD Alice	Représentée par	:	M. CECCOTTI RICCI Roland
Mme RABAH Hanna	Représentée par	:	M. SANON Guillaume
Mme YONNET Evelyne	Représentée par	:	M. LOGRE Benoit
M. AIT- BOUALI Omar	Représenté par	:	M. VANNIER Jean-Yves
Mme VIGEANT Claire	Représentée par	:	M. ZAIRI Rachid
Mme LENOURY Nadia	Représentée par	:	M. BIDAL Damien

**Absents**: Mme TLILI Leïla, MM. **TLILI Mohamed Fathi**, PLEE Eric, Mmes SIGNATE Rouguy, MM HAFIDI, RACHEDI, Mme ALVES.

Secrétaire de séance : Mme LE MOINE Sandrine

Séance du Conseil Municipal du 17/09/2015

N° 233

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

**DACP** 

**REF: DACP2015057** 

Signataire : ED/ES/OL

OBJET : Construction d'un pôle santé-solidarité au 20 rue du Colonel Fabien à Aubervilliers. Approbation du projet de marché, du nouveau plan de financement prévisionnel et autorisation de signature.

#### LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 26 à 28,

Vu l'article 6 du Guide des procédures adaptées approuvé par le Conseil municipal le 30 avril 2009.

Vu le nouveau plan de financement prévisionnel,

Vu le budget communal,

Considérant que pour faire face au déficit d'offre de soins sur le quartier du Marcreux-Landy, il y a lieu de construire un pôle santé-solidarité regroupant la Maison des Pratiques de Bien-Etre et de Santé (relocalisation) et une annexe au Centre Municipal de Santé,

A l'unanimité.

**DELIBERE:** 

**APPROUVE** le projet de marché relatif à construction d'un pôle santé-solidarité au 20 rue du Colonel Fabien à Aubervilliers, passé sur procédure adaptée en application des articles 26 à 28 et du code des marchés publics modifié et de l'article 6 du guide des procédures adaptées approuvé par le conseil municipal le 30 avril 2009,

APPROUVE le nouveau plan de financement prévisionnel,

**AUTORISE** le maire à signer le marché, consécutivement à l'avis formulé par la Commission d'appel d'offres réunie en fin de procédure, avec l'entreprise ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse,

**AUTORISE** le maire à signer la convention attributive de subvention avec la Région et tout autre financeur potentiel, ainsi que tout document pouvant s'y rapporter.

L'adjoint délégué

Anthony DAGUET

Reçu en préfecture le : 18/09/2015

Publié le : 18/09/2015

Certifié exécutoire le : 18/09/2015

L'adjoint délégué

Anthony DAGUET